

CONGRÈS ACADÉMIQUE D'ÉTUDE
NARBONNE - 3 JUIN 2010

Évolutions et avenir du métier

- *Appel à contribution* •
 - *Pré-rapports* •
- *Informations pratiques* •

Appel à contribution

La préparation du congrès, les débats auxquels il donne lieu sont très importants pour préciser et enrichir nos analyses et nos actions.

Nous vous proposons de renvoyer vos contributions sur l'ensemble des sujets abordés, par mail à s3mon@snes.edu, afin de permettre une présentation par les rapporteurs la plus proche de la réalité de l'académie.

Un grand merci pour votre participation !

Nos métiers subissent quotidiennement les effets dévastateurs de la politique gouvernementale : suppressions massives de postes, dégradation des conditions de travail et de service, réformes (lycée, gouvernance des établissements, formation des maîtres) imposées contre l'immense majorité de la profession, multiplication de tâches qui n'ont souvent que de lointains rapports avec l'enseignement, attaques contre nos carrières et nos statuts..., sans oublier la formation des futurs enseignants réduite à une sorte de compagnonnage.

Avec la remise en cause du Service Public d'Éducation et de ses missions, que l'on exerce en collège, en lycée ou dans un CIO, c'est le sens même de notre métier qui est remis en cause dans toutes ses dimensions. L'objectif de notre congrès est d'analyser les cohérences et les objectifs de cette politique, et d'engager un vaste débat avec l'ensemble des collègues sur l'avenir de notre métier et sur les ripostes collectives que notre profession doit construire.

ENSEIGNER EN COLLÈGE : POUR QUI ? POUR QUOI FAIRE ?

Face à des jeunes pour qui l'école ne fait pas toujours sens, nombre de collègues constatent qu'ils ne peuvent plus exercer leur métier convenablement et mener à bien ce qui est et doit rester le coeur de notre métier : **Enseigner !**

Il est indispensable d'analyser notre rôle, nos missions et nos statuts afin de redonner du sens à la conception de la transmission des savoirs qui nous a poussés à « y être pour faire ».

Le rôle de l'enseignant en collège ?

Que penser des termes utilisés par le Ministère qui prône par exemple « évolution des missions, mérite individuel et autonomie des établissements » sinon qu'ils se déclinent en empilement de tâches nouvelles, conseils pédagogiques décideurs et concurrence entre établissements ?

Que penser encore de la culpabilisation des enseignants sur une moindre réussite des élèves, qui légitimerait ainsi la « nécessaire transformation de nos métiers » sinon que là encore, cela entraîne un alourdissement de notre charge de travail et nous écarte de plus en plus de notre rôle de concepteurs pour nous transformer en simples exécutants de tâches « annexes » :

orientations, B2i, niveau A2, notes de vie scolaires, PPRE, évaluation par compétences, ASSR, PDMF, suivi en entreprise, cahiers de textes électroniques, accompagnement éducatif ou autres stages de remises à niveau pendant les vacances...

Quelle place dès lors pour se concerter en équipe, croiser les regards sur les élèves fragiles, penser ensemble et effectuer dans nos services les tâches qui relèvent vraiment de nos missions ?

On voit bien là les signes d'une volonté politique de nous écarter du rapport à l'élève, nous ôter la parole, nous confiner dans l'exécution hiérarchiquement contrôlée de tâches de plus en plus lourdes, et surtout de plus en plus éloignées du sens même de notre métier.

Pour qui faisons-nous ce métier ?

Réfléchir à la transformation de nos métiers que nous impose ce gouvernement en nous écartant volontairement des enjeux de l'école conduit à la question : « quelle école et pour y faire quoi ? »

À l'évidence, la dégradation des conditions d'études pour les élèves (qui découle des suppressions massives de postes

d'enseignants, de la multiplication des services partagés, d'une conception scandaleuse de l'entrée dans le métier, des effectifs pléthoriques par division, de l'abandon de travaux en groupes et de l'aide individualisée...) montre clairement un renoncement à la notion du « tous éducatifs » et a fortiori à toute prévention précoce de l'échec scolaire.

Loin des interrogations sur l'amélioration des pratiques pédagogiques qui viserait à assurer la réussite scolaire de tous, nous sommes face à une politique éducative de renoncement, à une volonté de mettre en place un collège à plusieurs vitesses, bien loin du concept d'ascenseur social, et à une conception utilitariste de la formation (du formatage ?) des jeunes.

À travers cette déstructuration, comment ne pas s'interroger sur la vision idéologique du gouvernement sur la société de demain ? L'exemple du socle commun et l'adaptation des programmes pour l'évaluation (en oui/non) des compétences du palier trois est de ce point de vue particulièrement révélatrice.

Notre congrès doit débattre sur ces problématiques car il est urgent de redonner tout son sens à notre métier.

QUEL LYCÉE POUR DEMAIN ?

Il serait simpliste de réduire la réforme des lycées à la seule politique de suppressions de postes, mais tous les établissements, en particulier les lycées technologiques, en subiront les conséquences dès la rentrée prochaine, et plus encore lors de sa mise en place en 1^{ère} et Terminale.

Traitement des difficultés scolaires par « l'accompagnement personnalisé », dispositif fourre-tout, ponctuel et extérieur aux enseignements ; orientation considérée comme un moyen de gestion des flux et non des choix des élèves ; "stages de remise à niveau" qui ressemblent davantage à une réorientation imposée : le lycée Chatel ne permettra pas au élèves de mieux réussir.

Notre congrès doit analyser comment, en remodelant les structures et les missions de l'école, la réforme Chatel dénature notre métier. Comment, en développant la concurrence entre établissements, entre disciplines, en

renforçant l'autonomie des établissements (en particulier avec le volant globalisé d'heures de dédoublement), elle concrétise l'abandon de la logique de Service Public d'éducation ; quelles seront ses conséquences sur les conditions d'exercice de notre métier. Il doit analyser comment, dans un contexte de hausse des effectifs par classe généré par les suppressions de postes, le « nouveau » lycée contribue à la dénaturation des contenus disciplinaires avec l'abandon de l'aide individualisée, la mise en place d'enseignements d'exploration aux contours flous, une improvisation généralisée dans l'élaboration des programmes. Et comment la mise en place progressive du livret de compétence modifie en profondeur les objectifs des enseignements en les orientant vers une formation de travailleurs dotés de compétences sélectives directement repérables et exploitables par l'employeur.

Quelles réponses collectives face à une multiplication des tâches clairement affichée : orientation, tutorat, "référé culture", accompagnement personnalisé protéiforme, livret de compétences, qui viendront alourdir notre charge de travail et font peser de lourdes menaces sur les autres catégories : CO-Psy, CPE, documentalistes ?

Notre congrès devra aussi analyser comment cette réforme induit un recentrage du métier sur une fonction de tri des élèves : orienter, évaluer des compétences, réorienter. Est-ce bien là notre mission ? Quand transmet-on des connaissances, quand donne-t-on goût à notre discipline, quand – et avec quels moyens - faisons progresser les élèves ? Ces considérations semblent bien éloignées de la vision gouvernementale d'un lycée destiné à dégager une élite et à faire porter la responsabilité des difficultés scolaires sur l'élève et ses choix.

POUR UNE RÉELLE REVALORISATION DE NOS MÉTIERS

N.Sarkozy s'était engagé, durant sa campagne, à revaloriser les carrières des enseignants. Le résultat est famélique : suppression des échelons 1 et 2 (une carrière à 9 échelons pour les nouveaux recrutés), 11 à 15 points d'indice supplémentaires pour les échelons 3, 4 et 5... et rien pour les autres, c'est-à-dire rien pour près de 80% de la profession. S'y ajoutent quelques « dispositifs indemnitaires » pour ceux qui assureront le

tutorat des étudiants, des stagiaires, et des lycéens.

Revaloriser les débuts de carrière est une priorité (un certifié en début de carrière gagne aujourd'hui 1,2 fois le Smic), mais la « revalorisation selon Chatel » est très insuffisante pour les débuts de carrière, et inadmissible pour tous les autres.

Notre congrès doit débattre de la revalorisation dans toutes ses dimensions :

début, milieu et fin de carrière, promotions et perspectives de carrières (hors-classe, liste d'aptitude), mais aussi de la prise en compte, notamment dans nos services, de la multiplication de tâches en collège et en lycée.

Il devra aussi réfléchir aux moyens de construire une mobilisation de toute la profession, indispensable pour imposer une réelle revalorisation de nos métiers.

CONSTRUIRE DES RIPOSTES COLLECTIVES

Notre métier est sans cesse en évolution. C'est certes l'une de ses richesses, qui est partie intégrante de sa complexité, mais qui génère aussi de réelles difficultés que nous devons quotidiennement résoudre.

Mais au delà de ces évolutions « normales », notre métier subit de plein fouet les effets destructeurs d'une politique éducative qui cherche à le remettre en cause en profondeur et dans toutes ses dimensions.

Face à la multiplication des tâches et à l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissements, face aux nouveaux décrets sur le conseil pédagogique et

l'autonomie des EPLE, aux réformes des lycées, de la formation des maîtres et de la gouvernance des établissements, face à la RGPP, à la dégradation des conditions d'enseignement et à la volonté d'individualisation des carrières, nous devons, pour imposer une autre politique, construire des ripostes collectives qui permettent de mobiliser l'ensemble de la profession à tous les niveaux, à commencer par les établissements.

Comment alors renforcer les solidarités professionnelles et l'action collective ? Comment mieux aider les S1, qui sont

souvent en « première ligne » et doivent assumer des tâches de plus en plus lourdes ?

Comment améliorer leur fonctionnement, les liens avec les S2 et le S3, leur donner les moyens d'intervenir plus efficacement sur l'ensemble des questions auxquelles ils sont confrontés, en particulier sur les DGH, la gestion des carrières (notation, avancement, hors classe, mutations)... ? Comment mieux associer les responsables et les militant(e)s des S1, et l'ensemble des adhérents, à la réflexion collective et mieux les impliquer dans la lutte syndicale ?

En pratique...

DÉROULEMENT DU CONGRÈS : QUAND, OÙ, QUI ?

Le congrès se tiendra le jeudi 3 juin, de 9h30 à 17h, au collège Victor Hugo, 5 boulevard Marcel Sembat, à Narbonne, avec la participation de Daniel Robin co-secrétaire général du Snes et de Denis Paget., ancien secrétaire général du Snes, auteur de « Collège commun, collège humain » aux Éditions du temps (jan. 2010)

Rapporteurs : Elisabeth Cassou-Barbier ; Bernard Duffourg ; Bertrand Humeau ; Thierry Jouve ; Arnaud Roussel.

Sont membres du congrès : les représentants des S1 (1 délégué jusqu'à 15 adhérents, 1 par tranche supplémentaire de 20 adhérents, même incomplète), les membres titulaires et suppléants de la CA académique, les commissaires paritaires. Tout collègue syndiqué au Snes peut participer, sans voix délibérative, aux travaux du congrès.

Les frais de déplacement et de repas (repas de midi pris sur place) seront pris en charge par le Snes.

Vous trouverez ci-dessous une convocation, ainsi qu'un modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (à reproduire sur papier libre)

M. Mme

Établissement :

à

Monsieur le Recteur

s/c du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour mandat syndical afin de participer au congrès académique statutaire du SNES, qui se tiendra à Narbonne le jeudi 3 juin 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mon dévouement.

Signature

CONVOCATION (cette convocation devra être jointe à ta demande d'autorisation d'absence.)

Montpellier, le 12 mai 2010

CONVOCATION

Cher(e) collègue,

Tu es invité(e) à participer au congrès académique du SNES-FSU, à Narbonne le jeudi 3 juin 2010 en qualité de :

- . Délégué(e) de ton S1
- . Membre de la CA
- . Commissaire paritaire

(Rayer les mentions inutiles).

Bien cordialement

Bernard Duffourg, secrétaire académique

Rappel : L'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation de cette convocation.